



LA FEUILLE DES HERBETTES

Journal de la commune de Sullens

Message de la Municipalité

Alors que l'on pense parfois encore au soleil estival, les premières neiges sont tombées et l'année 2025 touche déjà à sa fin !

Impossible également de ne pas mentionner un autre événement qui se profile déjà : la fin de la législature communale actuelle en juin 2026. Les élections des futurs 45 membres du Conseil communal, de leurs 12 remplaçants et des 5 conseillers municipaux se tiendront dès le 8 mars, avec un délai de dépôt des candidatures fixé au 12 janvier à 12h00. S'impliquer dans l'un de ces deux organes est un excellent moyen de participer activement à la vie de notre Commune. C'est également une belle opportunité de contribuer aux projets de développement local et à la gestion de notre village.

Comme il en est fait mention sur le site www.pour-ma-commune.ch : «Souvent, on pense que pour s'engager en politique, il faut être né·e ici, avoir un diplôme ou connaître tous les rouages de l'administration. Ce n'est pas vrai.

La politique communale a besoin de gens ancrés dans la réalité. Vos expériences, votre parcours, votre culture, vos idées, tout cela peut enrichir les discussions et les décisions. Votre voix compte. Votre regard est utile.» Nous vous attendons donc nombreux sur ces différentes listes !

Lors de l'antécédente séance du Conseil communal de cette législature, le 11 décembre dernier, les cinq préavis présentés par la Municipalité ont tous été acceptés par les membres présents. Le budget 2026 a été présenté pour la première fois dans le nouveau format «MCH2» (Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération) exigé afin de faciliter les comparaisons entre les différentes communes suisses. Malgré une hausse constante des coûts, celui-ci présente un équilibre financier et garantit la continuité des prestations actuelles, l'entretien de notre patrimoine communal et les différents soutiens que la Municipalité accorde tout au long

de l'année. Le second préavis conséquent de cette assemblée a permis de valider la réalisation d'importants travaux de rénovation sur le chemin de Moille-Sullaz, avec notamment, la mise en place de différentes mesures permettant d'assurer la sécurité des piétons. Les trois autres préavis présentés, dont les contenus étaient assez formels et techniques, n'ont pas suscité de discussions marquantes.

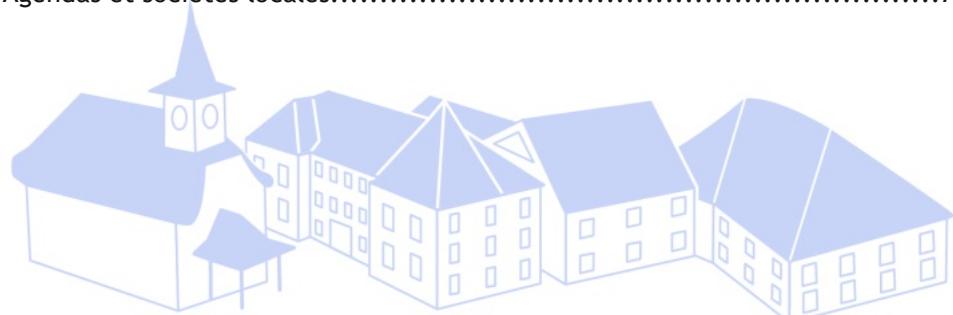
Comme d'habitude, ce journal contient d'importantes informations officielles mais également une multitude d'articles reflétant les activités ayant eu lieu ou à venir dans notre village. Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

Les collaborateurs communaux et la Municipalité vous souhaitent d'ores et déjà de profiter pleinement des fêtes de fin d'année, moment précieux de convivialité et de retrouvailles familiales et amicales.

Pour la Municipalité,
Didier Simond, Syndic

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale.....	3
Vie intercommunale.....	7
Agendas et sociétés locales.....	7



Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
021 731 33 34

Greffé :
greffe@sullens.ch

Contrôle des habitants :
controle.habitants@sullens.ch

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Décembre 2025

Conseil communal de Sullens

Séance du jeudi 11 décembre 2025 :

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal :

Préavis 5/2025 - Budget 2026

Préavis accepté à l'unanimité

Préavis 6/2025 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Préavis accepté à l'unanimité

Préavis 7/2025 - Crédits complémentaires 2025

Préavis accepté à l'unanimité

Préavis 8/2025 - Crédit de construction pour l'aménagement du quartier de Moille-Sullaz

Préavis accepté à l'unanimité

Préavis 9/2025 - Nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux (AIEE)

Préavis accepté à l'unanimité

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Dates des prochaines séances du Conseil communal

- samedi 14 mars 2026, extra-muros
- jeudi 11 juin 2026
- mercredi 7 octobre 2026
- jeudi 10 décembre 2026



ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales
générales 2026

Calendrier des élections communales 2026 pour la législature 2026-2031

(du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031)

12 janvier 2026 à 12 heures

Dépôts des listes pour le 1^{er} tour :
Conseil communal et Municipalité

8 mars 2026

Elections du Conseil communal
et des suppléants
selon système majoritaire à 2 tours
et 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité

29 mars 2026

2^e tour éventuel des élections
du Conseil communal et des suppléants
et 2^e tour de l'élection de la Municipalité

26 avril 2026

1^{er} tour de l'élection du Syndic

17 mai 2026

2^e tour éventuel de l'élection du Syndic

Plus d'informations sur :

www.sullens.ch/Officiel/Elections-communales-2026

Résultats communaux des votations du 30 novembre 2025

Votations fédérales

Objet 1 : Initiative service citoyen

«Pour une Suisse qui s'engage»

OUI : 14.04 % - **NON : 85.96 %**

Participation : 45.56 %

Objet 2 : Initiative pour l'avenir

«Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement»

OUI : 15.99 % - **NON : 84.01 %**

Participation : 45.43 %

Votations cantonales

Objet 1 : Étendre le droit de vote aux Vaudoises et Vaudois, y compris de l'étranger, pour l'élection des conseillères et conseillers aux États

OUI : 52.48 % - NON : 44.90 %

Participation : 44.78 %

Objet 2 : Octroyer les droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement

OUI : 12.87 % - NON : 83.33 %

Participation : 44.65 %

Prochaines votations fédérales

- 8 mars 2026
- 14 juin 2026
- 27 septembre 2026
- 29 novembre 2026



Objet 3 : Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici

OUI : 18.08 % - NON : 80.17 %

Participation : 44.78 %

Etat civil

Naissances

Oscar Bourgeois
le 20 octobre 2025

Livia Party
le 7 novembre 2025

Horaires modifiés pendant les fêtes

Administration communale et contrôle des habitants

Fermeture :
du mardi 23 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026.

Reprise selon horaire normal lundi 5 janvier 2026.

Guichet du contrôle des habitants

Ouverture lundi 22 décembre 2025 de 14h00 à 18h30.

Déchetterie intercommunale

Fermeture :
jeudi 25 décembre 2025 et jeudi 1^{er}, vendredi 2 et samedi 3 janvier 2026.

La Municipalité, le bureau du Conseil et l'administration communale vous souhaitent de bonnes fêtes de Noël et une excellente année 2026.

Repas des collaborateurs communaux

Le traditionnel repas des collaborateurs communaux a eu lieu le mercredi 12 novembre 2025 à la buvette. La soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable autour d'un bon repas.

A cette occasion, M. Didier Simond, Syndic, a remercié chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de chaque secteur pour le travail accompli cette année encore. L'investissement de toutes et tous contribue au bon fonctionnement de la vie du village.



Réception des nouveaux habitants et des nouveaux naturalisés

Jeudi 6 novembre 2025, la Municipalité a accueilli les nouveaux habitants et nouveaux naturalisés, dans les locaux rénovés de la grande salle. Depuis la dernière soirée d'accueil en 2022, 297 nouvelles personnes, dont 57 enfants, sont arrivées dans

le village, portant à 1'270 le nombre de résidents. De plus, 13 adultes et 9 enfants ont obtenu la nationalité suisse.

Presque une centaine de convives ont répondu présents à l'invitation des autorités et ont pu ainsi découvrir les acteurs communaux

et les différentes activités proposées au sein du village.

Après la partie officielle, les échanges se sont poursuivis autour d'un délicieux buffet de mets régionaux, préparés par le service traiteur de Terre Vaudoise. Une belle soirée conviviale.



Prendre soin de notre village

Le 22 novembre 2025, une vingtaine de personnes, adultes et enfants ont participé à un nettoyage collectif qui a commencé par l'entretien de la haie vive plantée il y a deux ans. Il s'agissait principalement de désherbage pour permettre aux arbustes de se développer sans être étouffés.

Les hôtels à insectes installés cette année ont eu droit à une petite inspection et ont été partiellement complétés pour offrir à nos amis invertébrés ailés ou non, un abri adéquat.

Pendant qu'à la maison de commune une conférence très intéressante et instructive était donnée par M. Stefan Weber de chez Andréfleurs sur le thème «Un jardin naturel favorise la biodiversité», deux équipes munies de pinces et de sacs ont parcouru quelques rues du village pour ramasser déchets et mégots. En peu de temps, elles ont nettoyé une grande quantité de matière. Cela permet de prendre conscience que jeter tout déchet hors d'une poubelle a un gros impact sur l'environnement.

Tout le monde s'est retrouvé en fin d'après-midi à la voirie pour partager thé, vin chaud, cakes, pain d'épices et gâteau.

Des informations et le support de la conférence sont à disposition sur le site internet de la commune :
www.sullens.ch/developpement-durable/biodiversite-nature-dans-mon-village.

Les Amis de la biodiversité de Sullens



Malgré le froid, l'ambiance était chaleureuse et les Amis de la biodiversité de Sullens remercient tous les participants pour leur coup de main précieux. Une prochaine journée sera organisée au printemps 2026.

Ramassage de déchets par les écoliers

Le 20 octobre dernier, la classe de 4P de Mme Nathalie Schenk a mené une opération nettoyage le long d'un parcours qui va de l'école à la grande salle. Ci-contre, en image, ce que les 14 élèves et 2 enseignantes ont collecté en 1h15.

Selon leurs commentaires, les petits ramasseurs étaient tristement surpris et déçus par la quantité de déchets qu'ils ont recueillie.



Réaménagement de la zone de collecte des déchets de Perroset

L'espace de ramassage des ordures ménagères de Perroset a été réaménagé suite au remplacement des anciens containers.

L'accessibilité aux nouveaux containers, initialement installés sur l'ancien espace, s'avérait compliquée. Grâce à ce réaménagement, trois containers sont désormais à votre disposition, offrant une meilleure ergonomie pour tous les usagers.

En parallèle, nous avons pu réduire considérablement la surface du revêtement bitumeux, permettant ainsi aux eaux pluviales de s'infiltrer dans le sol. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de favoriser une meilleure gestion des eaux claires et de préserver l'environnement.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à respecter ce nouvel espace.

Martelage des forêts communales

Vendredi 10 octobre 2025 s'est tenu le martelage des forêts communales, en présence de l'inspecteur des forêts M. Jérémy Zürcher, du garde forestier M. Grégory Gabriel, des municipaux et de quelques conseillers communaux et invités. Pour les participants, ces moments partagés sont toujours l'occasion de découvrir ou redécouvrir la nature et la gestion des forêts.

Au total, 232 m³ de bois ont été marqués, principalement de l'épicéa destiné à la construction, à l'industrie et un peu au chauffage.

Cette journée a également permis d'inaugurer «l'arbre président», un symbole qui devra être préservé et sera le témoin de l'évolution de la forêt. L'arbre élu est un sapin blanc, choisi pour sa grandeur, sa beauté et sa proximité avec le refuge du Devin. À son pied, la Municipalité a fait installer une pancarte descriptive et aménager un joli coin détente.

La matinée s'est conclue par un repas convivial à l'intérieur du refuge.



Grégory Gabriel, Marie Christine Pitton, Yann Gilliéron, Georges Guignard, Eric Dubauloz, Jérémy Zürcher, Annette Corthay, Thierry Golay, Roland Valet, Mathieu Cappi (et Zoé), Nicolas Valet, Sandra Noll, Didier Simond et Jonathan Leuschner.

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

Extrait de l'arrêté du Conseil d'Etat 921.11.1 du 7 décembre 2005 qui exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, dès leur apparition : «Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoeapitycampa*).»

Le nécessaire doit être fait avant le 30 janvier 2026



Les nids doivent être coupés et détruits par le feu. Cette méthode s'applique dès l'apparition des nids.



Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique. Le contenant avec les chenilles doit être brûlé.

Déblaiement de la neige

Rappel : le parage des véhicules est interdit toute l'année sur la voie publique en dehors des places prévues à cet effet.

La Municipalité décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être causés par le chasse-neige aux véhicules parqués sur le domaine public en dehors des cases de stationnement autorisé.

Entrées des propriétés selon l'art. 104 du Règlement de police : «Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des cours, jardins ou chemins privés».

Revendication relative à l'imposition des travailleurs frontaliers

Conformément à l'art. 15 du Règlement sur l'impôt à la source du 9 décembre 2020, l'employeur est tenu de remettre à la commune de son siège ainsi qu'à l'Administration cantonale des impôts, une liste de ses employés frontaliers domiciliés en France dont les impôts sur le revenu sont perçus dans leur Etat de domicile. Les attestations de résidence fiscale française doivent également être transmises aux autorités citées.

Les employeurs concernés ont l'obligation de fournir aux autorités communales les éléments indispensables à la détermination de la masse salariale brute de leurs travailleurs frontaliers.

Pour ce faire, ils doivent contacter le contrôle des habitants (controle.habitants@sullens.ch) avant le 31 décembre 2025 et recevront un fichier Excel à compléter pour déclarer la masse salariale 2025 ainsi que les instructions utiles.

Animaux et ordre public

Selon l'art. 28 du Règlement de police du village, les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les animaux :

- de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par les cris de l'animal,
- de porter atteinte à la sécurité d'autrui,
- de créer un danger pour la circulation,
- de porter atteinte à l'hygiène publique,
- de dégager des odeurs gênantes pour le voisinage.

Impressum

Editeur: Commune de Sullens - Imprimerie: PaperForms, Villars-Ste-Croix - Direction: Municipalité de Sullens - Rédaction: Nathalie Martin (NM) - Prochaine parution: mars 2026 - Site internet: www.sullens.ch - Email: journalDeSullens@gmail.com

Location buvette/grande salle

Après plusieurs mois de rénovation, les locaux de la buvette et de la grande salle sont à nouveau disponibles pour vos événements et manifestations.

Les tarifs de location et le règlement ont été revus. Toute location doit faire l'objet d'une demande par le biais du formulaire de réservation auprès du contrôle des habitants (controle.habitants@sullens.ch).

Les informations utiles, le règlement et le formulaire de réservation avec les prix adaptés au 1^{er} janvier 2026 sont disponibles sur le site internet de la commune

www.sullens.ch/Pratique/Locations-infos.

Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

www.sullens.ch/Pratique/Entreprises.

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration en la matière.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chien(s) sont tenus d'annoncer au contrôle des habitants au **021 731 33 34** (touche 2) ou à controle.habitants@sullens.ch, jusqu'au **28 février 2026** les chiens :



- achetés ou reçus en 2025,
- nés en 2025 et toujours en leur possession,
- vendus, donnés ou décédés en 2025, pour radiation,
- non encore annoncés.

Les chiens doivent être munis d'un collier et d'une médaille portant le nom de leur propriétaire (art. 34 du Règlement de police). Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire (art. 3 du Règlement d'application de la Loi sur la police des chiens).

Nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage n'est plus obligatoire. Toutefois, cette vaccination reste vivement conseillée.

Car postal

Nouveaux horaires depuis le 15 décembre à consulter sur :
www.postauto.ch/fr/horaire-et-reseau

Paroisse protestante

- Veillée de Noël : mercredi 24 décembre 2025, à 23h00, église de Sullens.
- Culte de Noël : jeudi 25 décembre 2025, à 10h00, église de Mex.

Programme des repas pour les Aînés de la paroisse

- Mercredi 14 janvier 2026, à Boussens.
- Mercredi 11 février 2026, à Bournens.
- Jeudi 30 avril 2026, à Vufflens-la-Ville.

Les repas ont lieu à midi.

Contacter Mme Elsa Marolda au 021 731 51 72 ou à marolda.elsa@gmail.com jusqu'au lundi précédent.

Paroisse catholique



Vous trouverez toutes les informations pratiques en lien avec la paroisse catholique sur le site
www.sullens.ch/Pratique/Paroisses

Accueil familial de jour

L'accueil familial de jour consiste à confier votre enfant à un-e accueillant·e qui le prend en charge à son domicile, selon un horaire convenu avec vous et proche de chez vous.

Cette personne peut également s'occuper de ses propres enfants en plus du vôtre.

Une des particularités de cet accueil réside aussi dans le fait que les enfants sont toujours accueillis par la même personne, ce qui assure continuité et stabilité, car les accueillant·e·s restent les mêmes au fil des années, permettant ainsi de respecter le rythme spécifique de votre enfant.

Le village de Sullens appartient au réseau AJENOL (www.ajenol.ch) qui regroupe les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxtens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne.

Pour tout renseignement, contacter la coordinatrice :

Mme Gabrielle Lerjen
présente les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Administration communale

Route de Lausanne 2
1033 Cheseaux
Téléphone : 079 233 73 10
Email : coord.amf@cheseaux.ch

AGENDAS ET SOCIETES LOCALES

40 ans de la bibliothèque

Samedi 8 novembre 2025, la bibliothèque communale a fêté ses 40 ans d'existence et tous les membres ont été conviés pour un apéro à la buvette de la grande salle. Une conteuse était présente qui a captivé petits et grands. Les enfants ont aussi pu participer à un jeu de piste.

Cette célébration était la parfaite occasion pour remercier les membres fondatrices, Mmes Linette Vuilloud, Marie-Louise Jobin, Elizabeth Giger, Dorette Fasoletti et feu Mme Marie-Louise Bariatti.

Les responsables de la bibliothèque remercient chaleureusement les membres de leur présence lors de cette fête et de leur fidélité et soutien tout au long de l'année.

Si vous n'êtes pas encore inscrits, n'hésitez pas à nous rendre visite un mercredi entre 16h30 et 19h00.



Evadez-vous en lecture... Bibliothèque de Sullens



OUVERTURE:
MERCREDI
16H30-19H00
HORS VACANCES SCOLAIRES



La bibliothèque communale de Sullens propose un grand choix d'ouvrages pour les tout-petits, les enfants, adolescents et adultes.
Avec des nouveautés toute l'année!

Cotisation: 35.-/ an par famille
Places de parking à proximité
+ de 7500 livres et BD pour tous les âges et tous les goûts

Bibliothèque communale de Sullens
Route de Mex 1, 1036 Sullens
Contact: 079 414 25 66



Calendrier des manifestations

	Soirée du Nouvel An
31 décembre 2025	Grande salle organisée par RSB Handball
4 mars 2026	Assemblée générale de SullenS'anim Buvette de la Grande salle
7 mars 2026	Spectacle de Gym FSG Grande salle Organisé par FSG
13 mars 2026	Loto Grande salle Organisé par RSB Handball
28 mars 2026	Troc printemps-été Grande salle Organisé par SullenS'anim

Soirée du Nouvel An

Au menu : foie gras, ongleyade, dessert...

Animation : Lady Vero et DJ Chrispi

Prix adulte CHF 70,-

Prix de 12 à 16 ans CHF 40,-

Prix enfant jusqu'à 12 ans CHF 1,- par année

Informations et inscriptions jusqu'au 28 décembre
à secretarie@rsbhandball.ch ou au 079 266 50 20



Pour plus d'informations concernant les activités et manifestations organisées par SullenS'anim', consulter le site : www.sullensanim.ch

Loto du Handball Club



Vendredi 13 mars 2026
Ouverture des portes à 19h00
Loto à 20h15
Abonnement 3 impériales incluses + 1 tour gratuit
CHF 50.- (Espèces ou Twint uniquement)
Disponible en prévente

Place garantie sur réservation d'un abonnement

Petite restauration et boissons sur place

Informations et inscriptions jusqu'au vendredi 6 mars
à loto@rsbhandball.ch ou au 076 383 06 33 de 17h00 à 20h30
jours ouvrables sauf les mercredis

Agenda des Tables au bistrot

Organisée par Pro Senectute Vaud, l'activité Tables au bistrot est reprogrammée en 2026, les dimanches suivants :

25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin.

Le repas a lieu à midi à l'Auberge de Sullens.

La participation est de CHF 20.- (hors boissons)

Informations et inscriptions

Mme Maria Primiceri
au 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédent le repas.

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Facebook de
la commune



Suivez la vie locale
sur la page
[@CommuneDeSullens](#)

Troc printemps-été

Vente de matériel de seconde main d'enfants et d'adolescents

Samedi 28 mars 2026
de 9h00 à 13h00
à la grande salle



Informations et inscriptions
Mme Sandra Noll au 079 604 94 14.

Ramassage des sapins de Noël

Dépose en bordure de parcelle :
le **lundi 5 janvier 2026** au soir.
Ramassage : le **mardi 6 janvier 2026**.

Ramassage des encombrants

Dès 7h30 les jeudis :

- 30 avril 2026
- 29 octobre 2026

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables de taille supérieure à 60 cm.

Exemple : mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique dur.

Non pris dans les encombrants :

carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, **sacs poubelles, bâches et sacs plastique** ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.